

COMPOSER AVEC L'INCERTITUDE : LES « PRESQUE VEUVES » À L'HEURE DE LA CONQUÊTE

Louise Lainesse

Afin de contribuer à lever le voile sur les répercussions directes qu'a eues la guerre de la Conquête sur la population civile de la vallée du Saint-Laurent, cet article propose de se pencher sur un groupe de femmes ayant dû pallier l'absence de leur mari et composer avec l'incertitude régnant durant cette guerre. Par l'entremise de l'étude de parcours de vie de « presque veuves », – c'est-à-dire des femmes dont le mari a été fait prisonnier par l'ennemi, a été porté disparu ou dont la mort n'a pas été recensée – nous chercherons à avoir un aperçu du climat d'incertitude qui minait la vie de ces femmes nouvellement chef de famille alors qu'elles devaient assurer leur propre survie de même que celle de leurs enfants à charge. L'incertitude quant à leur statut matrimonial a certainement influencé leur vie au quotidien et contribué à créer chez ces femmes un éventail diversifié de parcours de vie.

Pendant longtemps, la guerre de la Conquête¹, qui s'est déroulée dans la vallée du Saint-Laurent de 1754 à 1760, a été présentée par les historiens essentiellement sous l'angle de l'événementiel, c'est-à-dire sous l'angle des différents épisodes militaires qui ont ponctué le conflit armé. En effet, c'est véritablement le genre de l'histoire-bataille qui a primé dans la narration de ce conflit armé chez les historiens nord-américains et c'est pourquoi les opérations militaires, les stratégies mises en œuvre de même que les épisodes

1. « Guerre de la Conquête » est l'appellation communément privilégiée par les historiens québécois et renvoie exclusivement au cadre spatial nord-américain. Lorsque le conflit est davantage étudié d'un point de vue européen ou mondial, c'est l'appellation « guerre de Sept Ans » ou « *Seven Year War* » qui est retenue. Les historiens américains, quant à eux, emploient généralement l'expression « *French and Indian War* » pour traiter de ce conflit armé selon leurs propres perspectives.

de ce conflit armé sont généralement assez bien connus chez les historiens. Cependant, nous en savons peu sur la population civile laissée derrière. En effet, nous ne sommes pas au fait des dommages réels occasionnés par la guerre sur la population vivant dans la vallée du Saint-Laurent, de même que sur les impacts directs de ce conflit armé sur les familles canadiennes. Puisque l'intérêt pour ces questionnements ne s'est fait sentir que récemment dans l'historiographie québécoise, peu d'historiens se sont penchés sur la question à l'heure actuelle. Bien sûr, il existe quelques exceptions comme Gaston Deschênes qui, le premier, s'est intéressé aux ravages occasionnés par la Conquête, mais en se limitant à une seule région, celle de la Côte-du-Sud, une région souvent oubliée et pourtant dévastée en 1759². La parution, en 2008, du livre posthume de Louise Dechêne, intitulé *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, a aussi marqué un pas important dans l'étude de la guerre dans une perspective sociale. Cependant, l'attention de l'auteure s'est portée davantage sur la milice de la Nouvelle-France que sur le reste de la population civile, et ce, pour toute la période du Régime français.

Alors qu'on aurait pu croire que le 250^e anniversaire en 2009 de la bataille des Plaines d'Abraham aurait été l'occasion de renouveler les perspectives, cela a davantage été une sorte de « *happening* commémoratif³ » où nous avons été plus en présence de reparutions d'ouvrages anciens, comme *La guerre de la Conquête*⁴, que de nouvelles publications sur le sujet. C'est toutefois en 2013, année de commémoration du traité de Paris, que de nouveaux ouvrages présentant la guerre de la Conquête dans une perspective humaine sont parus, notamment avec la publication du livre en deux tomes

2. Aux dires de Louise Dechêne, l'ouvrage *L'année des Anglais* se situe à mi-chemin entre la petite et la grande histoire, alternant entre l'histoire « vue d'en-haut » et l'histoire au « raz-du-sol ». Louise Dechêne, Compte rendu de l'ouvrage de Gaston Deschênes, *L'année des Anglais : la Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête*, Sillery, Septentrion, 1988, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 43, n° 2 (1989), p. 281-282.
3. Thomas Wien, « La Conquête racontée en 2009 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, n° 1 (2010), p. 105.
4. Guy Frégault, *La guerre de la Conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 2009 (1954), 514 p.

dirigé par Gaston Deschênes et Denis Vaugeois, *Vivre la Conquête à travers plus de 25 parcours individuels*. Cette œuvre collective, qui retrace le parcours de vie de plus de 50 individus aux caractéristiques diverses, mais habitant tous la vallée du Saint-Laurent, vise à mettre en lumière la diversité des expériences de vie dans l'avant, pendant, et l'après Conquête. C'est également en 2013 que Jacques Mathieu et Sophie Imbeault ont publié l'ouvrage *La guerre des Canadiens* dans lequel ils ont cherché à retracer et à étudier les miliciens canadiens qui ont dû prêter main-forte lors de la guerre de la Conquête afin de défendre la colonie de la Nouvelle-France, leur territoire. Dans cette étude, la guerre de la Conquête est réellement abordée d'un point de vue social et l'intérêt ne se porte plus sur les batailles ; celles-ci ne deviennent que des indicateurs du contexte⁵. Pour l'une des rares fois, l'étude porte exclusivement sur la façon dont la guerre a été vécue par la population civile et sur son impact sur la démographie de l'époque.

Pourtant, malgré ce mutisme quasi complet de l'historiographie sur les impacts de la guerre de la Conquête sur la population civile laissée derrière, ce serait, selon Mathieu et Imbeault, toutes les familles du Canada qui auraient été touchées de près ou de loin par la guerre de la Conquête et ses conséquences, compte tenu du nombre de Canadiens enrôlés dans la milice lors de ce conflit armé⁶. Afin d'en savoir davantage sur la façon dont cette guerre a été vécue par une partie de la population civile de la vallée du Saint-Laurent laissée derrière, nous nous intéresserons, dans le cadre de cette étude, à un groupe civil particulièrement vulnérable et dont la situation matrimoniale a été chamboulée par le contexte de guerre : les « presque veuves⁷ », soit celles dont le mari a été fait prisonnier,

5. Caroline-Isabelle Caron, Compte rendu de l'ouvrage de Jacques Mathieu et Sophie Imbeault, *La guerre des Canadiens, 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2013, *Recherches sociographiques*, vol. 55, n° 2 (2014), p. 385.

6. Jacques Mathieu et Sophie Imbeault, *La guerre des Canadiens, 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2013, p. 34.

7. L'appellation « presque veuve » provient de l'auteure de cet article. Il faut savoir qu'aucun historien de la Conquête ne s'est, jusqu'à présent, penché sur ces femmes devant faire face à un flou juridique quant à leur état matrimonial. Il n'existe donc pas, dans l'historiographie, d'appellation pour ces femmes qui doivent vivre avec

a été porté disparu ou dont la mort n'a pas été recensée pendant la Conquête. Par l'entremise de l'étude du parcours de vie et la reconstitution des trajectoires des « presque veuves » identifiées, nous chercherons à entrevoir le climat d'incertitude qui régnait dans la vie de ces femmes durant et au lendemain de la Conquête. Nous chercherons à voir en quoi ce climat d'incertitude et d'insécurité a pu influencer la vie de ces femmes et les stratégies de survie qu'elles ont dû employer afin d'assurer leur propre protection de même que celle de leurs enfants à charge alors que leur mari était au loin ou tout simplement décédé sans preuve officielle.

Pour mener cette recherche, plusieurs sources ont été nécessaires. D'abord, les « presque veuves » ont pu être identifiées grâce à des témoignages de liberté au mariage⁸ de même qu'à une liste de miliciens de la vallée du Saint-Laurent toujours retenus prisonniers en Angleterre en 1762⁹. Le répertoire des actes d'état civil du Québec ancien, établi par le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal, qui peut nous renseigner sur les actes de baptême, de mariage et de sépulture de la population à l'étude et de leurs enfants, a également été utile afin de retracer une part du parcours de vie de ces « presque veuves¹⁰ ». Enfin, une incursion a été nécessaire dans les actes notariés¹¹ qui

la solitude que l'absence de leur époux occasionne, tout en étant incertaines de voir celui-ci revenir un jour à la maison.

8. Les témoignages de liberté au mariage les plus anciens pour lesquels il existe encore des traces écrites sont ceux allant du 15 avril 1757 au 27 août 1763. Ils ont été publiés dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, Québec, imprimerie du roi, vol. 32-33 (1951-1952, 1952-1953), p. 3-159. Quant à ceux faits entre 1763 et 1818, ils n'ont jamais été édités, mais sont conservés à l'Archevêché de Québec. Une copie existe également aux Archives du Séminaire de Québec (manuscrit 430). Archidiocèse de Québec, « Généalogie : ressources internes », *Archives de l'Archidiocèse de Québec*, <http://archivesacrq.org/recherche/genealogie/genealogie-ressources-internes/> (page consultée le 1^{er} avril 2016).
9. Cette liste est disponible en version publiée : « Les prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham », *Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 32, n° 5 (mai 1926), p. 257-264.
10. Le Programme de recherche en démographie historique, « La base de données en généalogie (Québec, Canada français) », *PRDH-IGD*, <http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/LaBaseDeDonnees> (page consultée le 22 mars 2016).
11. Les actes notariés sont accessibles en passant par la banque de données notariales du Québec ancien et l'outil *Parchemin* nous permet de retracer aisément les minutes

ont impliqué ces femmes afin de dresser un portrait plus complet de leur situation et de leur parcours de vie en ce contexte de guerre¹².

Afin d'entrevoir les impacts qu'a eus la guerre de la Conquête sur une partie de la population civile de la vallée du Saint-Laurent laissée derrière et l'incertitude que celle-ci a engendrée pour les « presque veuves », il sera d'abord question, dans cet article, des grandes lignes de la Conquête. Puis, nous aborderons les répercussions de ce conflit armé sur la population civile de la vallée du Saint-Laurent en général. Enfin, nous terminerons en nous attardant sur le cas particulier des « presque veuves » qui se démarquent du reste de la population par leur statut matrimonial ambigu et leur vie empreinte d'une très grande incertitude.

LES GRANDES LIGNES DE LA GUERRE DE LA CONQUÊTE

C'est en 1754 qu'éclate véritablement la guerre de la Conquête en Amérique du Nord alors qu'elle ne débutera en Europe que deux ans plus tard, soit en 1756. Cette guerre, en Amérique, relève d'une question territoriale. En effet, c'est l'espace, ou le manque d'espace pour les colonies britanniques, qui est à l'origine des tensions en Amérique du Nord.

À la veille de la guerre de la Conquête, le territoire de la Nouvelle-France est très vaste comparativement à celui des Treize colonies britanniques, comprenant non seulement la vallée du Saint-Laurent, mais également l'Acadie, la Louisiane et la région des Grands Lacs. Les Treize colonies britanniques, quant à elles, se retrouvent coincées entre l'océan Atlantique et la Nouvelle-France, les Appalaches faisant une sorte de frontière naturelle contraignant pendant un temps leur expansion. Or, comme les Treize colonies ont connu un succès de peuplement plus important que celui de la

notariales désirées. À noter que la version de 2003 de Parchemin se limitait à la période 1626 à 1784, mais les mises à jour ont permis d'étendre la période jusqu'à 1799. Archiv-Histo, « À propos », *Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien*, <https://archiv-histo-com.acces.bibl.ulaval.ca/apropos.php> (page consultée le 3 février 2016).

12. Malheureusement, comme il n'existe aucun journal intime et pratiquement aucune correspondance écrite par ces « presque veuves », plusieurs parts d'ombre demeurent dans leur trajectoire de vie.

Nouvelle-France, on retrouve une densité de population beaucoup plus forte dans cette mince bande de terre. Alors que l'on estime à environ 70 000 habitants la population de la Nouvelle-France vers 1750¹³, la population dans les Treize colonies est évaluée à un peu plus d'un million d'habitants¹⁴, soit une population près de quinze fois plus nombreuse que celle de la Nouvelle-France et répartie sur un territoire beaucoup plus restreint. Ainsi, le manque d'espace est véritablement un problème pour les colonies britanniques, ce qui explique qu'elles ont eu, de plus en plus, des visées sur les territoires appartenant à la Nouvelle-France, territoires peu habités et donc mal défendus, mais que les alliances avec plusieurs nations amérindiennes ont permis de protéger des desseins expansionnistes britanniques jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Sentant que le contrôle de la vallée de l'Ohio était menacé, les autorités coloniales françaises envoyaient, déjà en 1753, 2 600 hommes au fort Duquesne afin de protéger le territoire que menaçaient les Treize colonies dans leur désir d'expansion coloniale¹⁵. Or, Louise Dechêne le souligne : « cette vallée de l'Ohio, qui n'était jusque-là qu'un territoire marginal réclamé à la fois par la France et la Grande-Bretagne, mais peu fréquenté par les commerçants français, parce que pauvre en fourrures, devient du jour au lendemain

-
13. Jacques Mathieu, « Nouvelle-France », *Encyclopédie canadienne*, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/nouvelle-france/> (page consultée le 1^{er} mai 2017).
 14. Robert V. Wells, « Population and Family in Early America », Jack P. Greene et J. R. Pole (dir.), *A Companion to the American Revolution*, Malden, Blackwell Publishing, 2003, http://www.blackwellreference.com.acces.bibl.ulaval.ca/subscriber/tocnode.html?id=g9781405116749_chunk_g97814051167499 (page consultée le 20 mai 2017). Afin d'établir la population des Treize colonies britanniques vers 1750, Robert V. Wells reprend les informations provenant de US Bureau of the Census, *A Century of Population Growth*, Washington, DC, 1909, p. 9-10 et de US Bureau of the Census, *Historical Statistics of the United States*, Washington, DC, 1960, Z 1-19.
 15. Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 498 ; W. J. Eccles, « Les forces armées françaises en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/theme_essays.html?p=20 (page consultée le 28 janvier 2016).

un enjeu majeur. [...] La région est le trait d'union indispensable entre le Canada et la Louisiane, formant avec les Illinois la barrière qui contiendra les colonies britanniques à l'est des Alleghenys¹⁶.» Puisque la région de la vallée de l'Ohio devient un enjeu majeur, les Français construisent une série de forts dans la région afin de consolider leur possession territoriale. C'est justement à l'orée de l'un de ces forts, le fort Duquesne, que les hostilités commenceront après que les Anglais eurent attaqué à l'improviste, le 28 mai 1754, la troupe de Français qui venaient les sommer de quitter leur territoire. Le décès dans cette escarmouche de Joseph Coulon de Villiers de Jumonville qui dirigeait la patrouille française occasionne une crise diplomatique alors que la France accuse l'Angleterre d'avoir tué un diplomate. Cet incident, connu sous le nom de l'Affaire Jumonville, met le feu aux poudres et sert de prélude à la guerre de la Conquête en Amérique du Nord¹⁷.

Jusqu'en 1758, la guerre de la Conquête se déroule essentiellement dans les zones périphériques de la colonie française, principalement dans la vallée de l'Ohio et en Acadie. Au début, la France remporte les premières manches en Amérique, mais l'invasion britannique débute réellement en juillet 1758 alors que les Anglais arrivent à s'emparer de Louisbourg et à forcer les Français à abandonner la région de l'Ohio en novembre de la même année¹⁸. Pour reprendre les termes de Louise Dechêne, « en 1759 et 1760, l'armée britannique est au cœur du pays et achève sa conquête¹⁹. »

Même si la chute de Louisbourg l'été précédent laissait présager que les Anglais allaient envahir la colonie de la Nouvelle-France, c'est avec effroi que cette dernière voit la flotte britannique remonter le fleuve dès le mois de mai 1759²⁰. Tout l'été 1759, la ville de Québec est assiégée et bombardée par les Anglais, mais c'est à la suite de la célèbre bataille des Plaines d'Abraham survenue le

16. Dechêne, *Le Peuple...*, *op. cit.*, p. 303-304.

17. W. J. Eccles, « Coulon de Villiers de Jumonville, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/coulon_de_villiers_de_jumonville_joseph_3F.html (page consultée le 19 septembre 2017).

18. Dechêne, *Le Peuple...*, *op. cit.*, p. 307.

19. *Ibid.*, p. 307.

20. *Ibid.*, p. 397.

13 septembre 1759 et que les Français ont perdue, que la ville de Québec capitule, tombant ainsi aux mains des Anglais. Comme le soulignent Bertrand Fonck et Laurent Veysière :

« Contrairement à une idée largement répandue, la guerre de la Conquête [n'a pas pris] fin au soir de la bataille des plaines d'Abraham. Non seulement la campagne de 1760 aurait pu mettre en cause les succès anglais de l'année précédente, mais les opérations en Amérique du Nord ne s'arrêtèrent pas tout à fait après la capitulation de Montréal ; surtout, les combats menés en Europe et sur les autres théâtres d'opérations coloniaux auraient pu faire gagner à la France la bataille des négociations²¹. »

Ainsi, la guerre, gagnée ici par les Britanniques, mais qui se poursuit en Europe, ne se termine qu'en 1763 avec la signature du traité de Paris qui officialise la perte de la Nouvelle-France par la France au profit des Britanniques. Comme l'écrivait Léon Guérin, historien du XIX^e siècle, le 10 février 1763, « la Nouvelle-France était effacée de la carte du monde²² ».

RÉPERCUSSIONS DE LA GUERRE DE LA CONQUÊTE SUR LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

En considérant, comme on l'a vu, que le territoire de la Nouvelle-France est très vaste comparativement à celui des Treize colonies et aussi très peu peuplé, il n'est pas étonnant de constater que la population de la Nouvelle-France est lourdement mise à contribution afin de protéger son territoire, l'envoi de soldats français n'étant pas suffisant à la tâche. Ainsi, bon nombre d'hommes du Canada sont contraints de s'enrôler dans la milice pour combattre ou encore, le plus souvent, pour effectuer des tâches paramilitaires : transports de

-
21. Bertrand Fonck et Laurent Veysière, « Une histoire en héritage. Nouvelles perspectives sur la fin de la Nouvelle-France », dans Bertrand Fonck et Laurent Veysière (dir.), *La chute de la Nouvelle-France. De l'affaire de Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, p. 13.
 22. Léon Guérin, *Histoire maritime de France : contenant l'histoire des provinces et villes maritimes, des combats de mer depuis la fondation de Marseille, 600 ans avant J.-C., de la flibuste, des navigations, voyages autour du monde, naufrages célèbres, découvertes, colonisations, de la marine en général, avant, pendant et depuis le règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1850*, volume 4, Paris, Dufour et Mulat, 1856, p. 398.

munitions, travaux sur les fortifications, maintenance des communications, etc. Seulement en 1759, soit au plus fort de la guerre de la Conquête, on estime que 12 580 miliciens ont pris part au conflit sur une population évaluée entre 60 000 et 70 000 personnes²³. En soustrayant de ces 70 000 habitants les femmes, les enfants, les vieillards et les hommes dont le travail les obligeait à demeurer à leur poste, on constate que c'est presque l'entièreté de la population masculine en âge de combattre, c'est-à-dire âgée entre 16 et 60 ans, qui a activement participé au conflit en tant que milicien²⁴. Pourtant, déjà au début de la guerre, certains stratèges militaires éprouaient des réticences à mobiliser beaucoup d'hommes issus de la population civile de la colonie et entrevoyaient les graves conséquences que cela pouvait engendrer. En effet, par l'entremise d'une correspondance adressée à M. Surlaville – ex-major des troupes de l'Île Royale alors en France et protégé de Choiseul, ministre de Louis XV – le capitaine de Raymond – qui avait été non seulement gouverneur de l'Île Royale, mais aussi commandant du poste de Niagara en 1748, puis de celui des Miamis l'année suivante – faisait part, en 1754, de ses observations sur l'organisation des postes du Canada et mettait la cour en garde contre le manque de troupes françaises pour fournir les détachements et partis en prévision de la guerre de la Conquête qui débutait en écrivant : « Continuerez-vous comme vous faites de dégarnir les campagnes de vos habitants ? Si vous continuez de le faire, comme vous y serez obligés, vos terres resteront incultes, vous ôtez la vie à vos peuples, à vous-mêmes, vous diminuez tous vos secours de vivres que vous devez au contraire dans cette occasion chercher l'occasion de les augmenter, pour être en état de résister à vos ennemis et de les repousser²⁵. » L'avenir allait effectivement

23. Mathieu et Imbeault, *La guerre des Canadiens....., op. cit.*, p. 20.

24. *Ibid.*, p. 21. Les hommes dont le travail demeurait essentiel à la vie civile au temps de la guerre de la Conquête exerçaient des métiers dans des domaines tels que la construction, la navigation, l'alimentation, le notariat, la médecine, l'administration et la religion.

25. « Mémoire sur les postes du Canada adressé à M. Surlaville en 1754 par le chevalier de Raymond », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, vol. 8 (1927-1928), p. 332.

montrer la justesse de ces prévisions concernant les conséquences qu'une telle mobilisation massive de miliciens allait entraîner.

En effet, durant la guerre de la Conquête, une grande pression économique et sociale est exercée sur la colonie, et ce, principalement sur le monde rural. Non seulement les campagnes sont responsables de nourrir le reste de la colonie, mais elles doivent en plus loger des soldats et fournir des miliciens, ce qui les prive d'une bonne partie de la main-d'œuvre nécessaire à la culture des champs. Les campagnes doivent en plus fournir des animaux de trait pour les besoins de l'armée²⁶. Dès le début des années 1750, la population rurale se voit réquisitionner une partie de sa production de blé, première source de nourriture. Au fil de la guerre, ces réquisitions ne font qu'augmenter afin de réussir à nourrir les soldats français venus aider à défendre la colonie. En plus des soldats français, d'autres groupes viendront aussi s'ajouter à la population de la vallée du Saint-Laurent, notamment des réfugiés acadiens que la déportation a chassés de l'Acadie et certains groupes alliés amérindiens, augmentant encore le nombre de bouches à nourrir dans la vallée du Saint-Laurent²⁷. En outre, beaucoup de nourriture se perd en temps de guerre en raison des longs transports que l'on doit effectuer afin de nourrir les miliciens et les soldats stationnés dans les forts en périphérie de la colonie. Cela occasionne rapidement des disettes dans la vallée du Saint-Laurent, tant dans le monde rural que dans le monde urbain. Si, en temps de paix, on avait au Canada, au milieu du XVIII^e siècle, une économie agricole vulnérable, « mais qui avait, malgré tout, les ressources nécessaires pour rebondir après chaque crise²⁸ », en pleine guerre, on retrouve une économie agricole insuffisante pour les besoins de la colonie alors que, « privée d'une main-d'œuvre essentielle, l'agriculture perd toute marge de manœuvre²⁹ », la quasi-totalité des hommes valides

26. Dechêne, *Le Peuple...*, *op. cit.*, p. 349.

27. Alain Laberge, « Le monde rural canadien et la guerre de la Conquête : l'épreuve d'une décennie perdue », dans Bertrand Fonck et Laurent Veysseyre (dir.), *La chute de la Nouvelle-France. De l'affaire de Jumonville au traité de Paris*, Québec Septentrion, 2015, p. 388.

28. Dechêne, *Le Peuple...*, *op. cit.*, p. 350.

29. Laberge, « Le monde rural canadien... », *loc. cit.*, p. 388.

étant déjà mobilisée pour assurer la défense de la colonie. Ne restent derrière que les femmes, les enfants et les vieillards qui tentent, tant bien que mal, de produire suffisamment de récoltes afin d'assurer leur survie de même que celle du reste de la colonie pour les mois à venir. Notons aussi que « climat et distance se conjuguent pour isoler la colonie pendant six mois de l'année [et] l'empêcher de recevoir des farines de l'étranger si les provisions sont insuffisantes pour passer l'hiver³⁰. » Tout ceci explique qu'au printemps 1759, il n'y a ni farine ni sel dans les réserves du gouvernement de Québec, ce qui empêche notamment de faire des salaisons et donc de conserver le poisson ou la viande pour une possible évacuation³¹. Ainsi, à l'aube du siège de Québec, la population de la vallée du Saint-Laurent est dans l'incapacité de fuir la colonie et, mal nourrie depuis plusieurs années déjà, se trouve dans des conditions socio-économiques difficiles qui favorisent son affaiblissement physique.

À cela s'ajoutent les horreurs de l'été 1759. Non seulement la ville de Québec est bombardée de juillet à septembre³², mais des paroisses entières sont ravagées et incendiées par les Anglais, principalement sur la Côte-du-Sud, mais également ailleurs dans le gouvernement de Québec³³. Lors de ces expéditions punitives, les Anglais brûlent tout sur leur passage, que ce soient les récoltes ou les bâtiments, à l'exception des églises, puisqu'ils peuvent y installer leurs quartiers.

Ainsi, pendant des mois, la population de paroisses entières demeurée sur place (femmes, enfants, vieillards et même curés), surtout dans la région de la Côte-du-Sud, a dû trouver refuge dans les bois situés derrière la paroisse afin de se protéger des Anglais. Le sieur de Foligné, qui était présent dans la colonie durant la guerre

30. Dechêne, *Le Peuple...*, *op. cit.*, p. 350.

31. *Ibid.*, p. 402.

32. Guy Frégault, *La guerre de la Conquête*, Montréal et Paris, Fides, 1955, p. 341-350.

33. Des dévastations ont également été faites de Baie-Saint-Paul à La Malbaie, de Saint-Joachim à l'Ange-Gardien, à L'Isle-aux-Coudres, à Saint-Nicolas, à Saint-Antoine et sur la Côte-de-Beaupré notamment. Gaston Deschênes, *L'année des Anglais. La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête*, Québec, Septentrion, 2009 (1988), p. 57-80.

de la Conquête, a vu ces populations quitter leur refuge à la fin de l'été 1759 et a ainsi décrit ces événements: «On vit sortir du fond des bois nos pauvres femmes, traînant après elles leurs petits-enfants, mangés des mouches, sans hardes, criant la faim; quel coup de poignard pour les pauvres mères, qui ne savent si elles ont des maris [...] et quelle assistance elles donneront à leurs pauvres enfants à l'entrée d'une saison pendant laquelle on a de la peine à se garantir³⁴.»

Bien entendu, le saccage de plus de 25 paroisses³⁵ par les Anglais pendant l'été et le début de l'automne 1759 et le fait de devoir se réfugier dans les bois a eu des impacts sur les conditions de survie de la population canadienne en rendant celles-ci «extrêmement pénibles en vue de l'hiver qui suit³⁶.» Mal nourrie, affaiblie physiquement et apeurée quant à l'avenir que les prochains mois lui réservent, la population civile de la vallée du Saint-Laurent, surtout dans le gouvernement de Québec, région plus durement touchée par les affres de la guerre, fait partie des populations vulnérables, c'est-à-dire des individus physiologiquement ou physiquement faibles ou économiquement démunis et «à la merci du moindre accident économique³⁷». Alors que la fatigue, l'épuisement, la malnutrition, l'incertitude et la peur quant à son propre avenir et à celui de ses proches sont le lot de la majorité, la situation de vulnérabilité de la population de la vallée du Saint-Laurent est accentuée par la faim, le dénuement, le froid et le souci. Cette extrême vulnérabilité, tant physique que psychologique, fait en sorte que la population de la vallée du Saint-Laurent, surtout dans le gouvernement de Québec, n'a pas le temps de reprendre des forces avant que les durs mois de l'hiver n'arrivent, occasionnant une nette surmortalité à l'hiver

34. Sieur de Foligné, «Journal mémoratif de ce qui s'est passé de plus remarquable pendant qu'a duré le siège de Québec», dans A. Doughty, *The Siege of Québec [...]*, Québec, Dussault et Proulx, 1901, app. 1, p. 213-214.

35. Mathieu et Imbeault, *La guerre des Canadiens.....*, op. cit., p. 35-36.

36. *Ibid.*, p. 57.

37. Patrice Bourdelais, «Qu'est-ce que la vulnérabilité?», *Annales de démographie historique*, n° 2, 2005, p. 5.

1760, conséquence directe du contexte chambardé occasionné par la guerre de la Conquête³⁸.

ENTRE VULNÉRABILITÉ ET INCERTITUDE : LE CAS DES « PRESQUE VEUVES »

Les « presque veuves », ces femmes « qui ne savent si elles ont des maris » comme l'écrivait le sieur de Foligné, ne font pas exception et doivent elles aussi faire face à une vulnérabilité à la fois matérielle et psychologique. Au total, ce sont 34 « presque veuves » de la vallée du Saint-Laurent qui ont pu être identifiées³⁹. Devant l'absence de leur époux, ces femmes se sont retrouvées dans un état matrimonial ambigu, ne sachant si leur époux était décédé ou non, et s'il reviendrait un jour au sein de la maisonnée. Bien sûr, cette ambiguïté quant à leur état matrimonial a entraîné une grande vulnérabilité pour ces femmes et leurs enfants à charge, alors que, comme l'a souligné Maura Palazzi dans son étude portant sur les femmes célibataires des XVIII^e et XIX^e siècles, « women's social identity was defined mainly in terms of marital status and reproductive behavior⁴⁰ ». Alors que les conditions d'existence et le statut juridique des femmes étaient à l'époque définis par le patriarcat, système culturel qui produisait et reproduisait les inégalités sociales genrées⁴¹, le décès de son époux, pour une femme mariée, engendrait une renégociation des rapports sociaux de sexe, comme l'a souligné Josette Brun dans sa propre étude portant sur le veuvage dans la Nouvelle-France dans la première moitié du XVIII^e siècle⁴²,

38. Mathieu et Imbeault, *La guerre des Canadiens...*, op. cit., p. 55-57.

39. Il est malheureusement impossible de connaître le nombre total de « presque veuves » lors de la guerre de la Conquête compte tenu de la difficulté de les identifier en trouvant des traces de leur statut matrimonial incertain. Il ne fait cependant pas de doute que ces 34 « presque veuves » ne sont qu'une partie de toutes les femmes se trouvant dans cette situation matrimoniale ambiguë.

40. Maura Palazzi, « Female Solitude and Patrilineage: Unmarried Women and Widows During the Eighteenth and Nineteenth Centuries », *Journal of Family History*, vol. 15, n° 4 (1990), p. 445.

41. Bettina Bradbury, *Wife to Widow : Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, UBC Press, 2011, p. 18.

42. Josette Brun, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, 185 p. ; De plus, l'étude de Amy M. Froide montre bien l'importance du statut matrimonial d'une

car l'homme était considéré, dans les sociétés patriarcales, comme étant le chef de famille et occupait la sphère publique alors que la femme était reléguée à la sphère privée, la famille⁴³. Selon l'étude de Jennifer Lynn Gross portant sur les femmes habitant la Virginie devenues veuves à la suite de la guerre civile américaine, bien qu'il y ait un éventail de façons de vivre le veuvage, les veuves demeuraient généralement dans un état précaire tant qu'elles ne contractaient pas un nouveau mariage⁴⁴. Ainsi, le décès, ou dans ce cas-ci l'absence prolongée, de l'époux entraînait généralement une diminution du niveau de vie de la femme.

En ne sachant pas si leur mari était mort ou s'il reviendrait un jour, les « presque veuves » se trouvaient dans une situation encore plus incertaine que les veuves, mais devaient en plus faire face à tous les désavantages de la viduité, dont la solitude, l'absence d'un homme qui rapporte du pain sur la table et le besoin de prendre en main non seulement les responsabilités proprement « féminines », mais aussi celles de chef de famille. À tous ces désavantages s'ajoute l'incertitude dans un contexte de guerre qui ne favorise pas la régularité des communications et qui « empêche les familles de sauter immédiatement aux pires conclusions lorsqu'elles sont sans nouvelles d'un fils ou d'un mari⁴⁵. » Comme l'écrivait Louise Dechêne, en ce contexte de guerre, « le silence peut se prolonger, l'espérance est tenace⁴⁶. » Dechêne donnait même l'exemple de cette femme de Saint-François de la Côte-du-Sud qui, en 1762, soit deux ans après la capitulation de Montréal, n'a autre chose pour se rassurer sur le sort de son mari disparu qu'un morceau de gâteau

femme dans la construction de son identité sociale dans l'Angleterre de la période moderne : Amy M. Froide, « Marital Status as a Category of Difference. Singlewomen and Widows in Early Modern England », in Judith M. Bennett et Amy M. Froide, eds., *Singlewomen in the European Past, 1250-1800*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 236-269.

43. Bradbury, *Wife to Widow...*, *op. cit.*, p. 392.

44. Jennifer Lynn Gross, « Good angels. Confederate Widowhood in Virginia », dans Catherine Clinton, *Southern Families at War : Loyalty and Conflict in the Civil War South*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 134.

45. Dechêne, *Le Peuple...*, *op. cit.*, p. 392.

46. *Ibid.*, p. 392.

conservé. « Si le gâteau venait à pourrir, elle saurait alors qu'il est mort⁴⁷. »

Pendant tout ce temps où l'époux est absent, les « presque veuves » continuent d'être vues par les autorités ecclésiastiques et coloniales comme étant mariées, et donc mineures, ce qui complique la réalisation de leur nouveau rôle de chef de famille. Tant qu'elles sont « mariées » aux yeux des autorités, il est impossible pour elles de chercher à se remarier. Ainsi, dans l'attente de nouvelles du mari, une partie de leur vie est mise sur pause alors que la vie à la maison continue, ce qu'elles doivent gérer seules tout en étant « mineures ».

Une fois le conflit terminé, que se passe-t-il pour ces « presque veuves » de la guerre de la Conquête ? Certaines d'entre elles auront l'occasion de voir leur époux ayant été fait prisonnier revenir au sein du couple, les actes de baptême des enfants nés dans la décennie 1760 nous renseignant sur ce retour. Cependant, elles ne seront pas nombreuses à être dans cette situation, seulement 6 des 34 « presque veuves » ayant vu leur mari revenir. Il faut toutefois mettre en perspective ce chiffre compte tenu des sources employées pour retracer les « presque veuves ». En effet, non seulement une liste de prisonniers de 1762 a été employée pour établir la population de « presque veuves » à l'étude, mais des témoignages de liberté au mariage ont également été utilisés, lesquels sont justement produits à l'époque dans l'optique de se remarier et sont donc toujours suivis d'une nouvelle union pour toutes les « presque veuves » en ayant produit. Ce sont donc 6 « presque veuves » sur les 17 trouvées grâce à la liste de prisonniers⁴⁸ qui voient leur mari revenir, soit un peu plus du tiers. Pour ces femmes dont le mari revient dans la maisonnée à la fin de la guerre, la vie familiale semble reprendre son cours alors que le rythme des naissances recommence et qu'une forme de stabilité s'installe.

Pendant, toutes n'ont pas l'opportunité de voir l'homme revenir au sein du couple et certaines d'entre elles ne réussiront

47. *Ibid.*, p. 392.

48. A été exclue ici de ce calcul Marie-Reine Thibault, puisque nous la retrouvons également grâce aux témoignages de liberté au mariage.

pas à sortir de leur état de vulnérabilité au lendemain de la guerre de la Conquête. C'est ce qui se produit pour Marie-Elisabeth Fournier qui, en 1765, après au moins six ans d'absence de la part de son époux Joseph Marie Gamache, va succomber. Bien qu'il soit impossible d'écarter complètement l'hypothèse que la mort de Marie-Elisabeth Fournier soit due à la malchance, l'acte de sépulture ne nous renseignant pas sur la cause de son trépas, certains indices laissent penser que la précarité ait pu jouer un rôle dans ce décès. Quand on constate que Marie-Elisabeth Fournier avait quatre enfants à charge au moment de la prise de Québec, le plus vieux ayant six ans à ce moment et le plus jeune seulement un mois, et qu'elle habitait à Cap-Saint-Ignace sur la Côte-du-Sud, région largement dévastée par les Anglais en 1759, on peut penser qu'elle se trouvait dans une situation particulièrement vulnérable qui aurait causé son décès prématuré à l'âge de seulement 33 ans. Le décès d'un autre des membres de la maisonnée en 1762, l'un de ses jeunes enfants, vient d'ailleurs renforcer l'idée d'une famille vivant dans une situation d'extrême vulnérabilité physique l'exposant aux aléas de la maladie.

Et qu'arrive-t-il aux « presque veuves » qui ne trouvent pas à se remarier, mais dont l'époux ne revient pas non plus au sein du couple ? Pour certaines, comme Marie Sasseville, on perd tout simplement leur trace. Impossible de connaître le moment ou le lieu du décès et aucun acte notarié ne vient mettre en lumière une parcelle de son parcours de vie. Pour d'autres, comme Marie-Françoise Bélanger Bonsecour, le réseau social que constitue la famille semble particulièrement fort et peut peut-être expliquer en partie son choix de ne pas se remarier. Âgée de 55 ans au moment où son mari est fait prisonnier, Marie-Françoise Bélanger Bonsecour a six enfants vivants âgés de 14 à 35 ans, dont trois ne sont pas encore mariés. Alors que son époux est absent, Marie-Françoise Bélanger Bonsecour va procéder, de 1761 à 1763, au mariage de ses trois derniers enfants toujours célibataires, ce qui la décharge de leur responsabilité. Fait très intéressant pour cette « presque veuve », l'une des rares ayant produit à répétition des actes notariés durant la période d'incertitude où son mari était au loin, plusieurs actes nota-

riés datant de 1761 à 1763 nous indiquent explicitement que son époux, Jean-Baptiste Fortin, est retenu prisonnier en Angleterre⁴⁹. Ce n'est qu'en mars 1764 qu'un premier acte nous renseigne sur le fait que Marie-Françoise Bélanger Bonsecour serait devenue veuve alors qu'elle procède à une donation de biens meubles à l'un de ses fils, Charles Fortin⁵⁰. Ce nouvel état matrimonial est d'ailleurs confirmé quelques années plus tard par un second acte notarié, fait en 1767 cette fois, alors que Marie-Françoise Bélanger Bonsecour et ses enfants effectuent une cession et abandon de droits successifs mobiliers toujours au profit de Charles Fortin⁵¹. Pourtant, le répertoire des actes d'état civil du Québec ancien nous indique que Jean-Baptiste Fortin ne serait décédé et n'aurait été inhumé que plusieurs années plus tard, soit en février 1770, et ce, dans la vallée du Saint-Laurent, plus précisément à Cap-Saint-Ignace. Que s'est-il donc passé ? Y aurait-il eu méprise sur l'individu enterré en 1770 ? Ou le notaire Noël Dupont se serait-il trompé par deux fois au moment de rédiger les actes notariés et de déclarer Marie-Françoise Bélanger Bonsecour veuve ? Pourtant, selon le répertoire des actes d'état civil du Québec ancien, il semble bel et bien s'agir de Jean-Baptiste Fortin, époux de Marie-Françoise Bélanger Bonsecour et fils de Charles Fortin et de Marie Sainte Cloutier⁵². Ainsi, l'hypothèse la plus plausible est que Jean-Baptiste Fortin ait réussi à

-
49. Il s'agit d'un accord daté du 16 septembre 1761, du contrat de mariage d'un des fils (Charles Fortin) daté du 17 septembre 1761, du contrat de mariage d'une fille (Marie-Claire Fortin) daté du 7 février 1762 et enfin d'un contrat de mariage d'une autre des filles (Marie-Marthe Fortin) daté du 27 janvier 1763. Ces pièces sont toutes accessibles via Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Greffe des notaires du gouvernement de Québec (CN301), Noël Dupont (1749-1774).
50. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Greffe des notaires du gouvernement de Québec (CN301), Noël Dupont (1749-1774), Pièce datée du 12-03-1764, « Donation de biens meubles ; par Marie-Françoise Belanger, veuve de Jean-Baptiste Fortin, capitaine de milice, de la seigneurie de L'Islet Saint Jean, à Charles Fortin, son fils ».
51. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Greffe des notaires du gouvernement de Québec (CN301), Noël Dupont (1749-1774), Pièce datée du 12-03-1767, « Cession et abandon de droits successifs mobiliers par Marie-Françoise Belanger, veuve de Jean-Baptiste Fortin ».
52. Une notice accompagne même l'acte de sépulture de Jean-Baptiste Fortin dans la base de données du Programme de recherche en démographie historique et nous indique cette embrouille.

revenir auprès des siens dans la vallée du Saint-Laurent, mais seulement après 1767, soit plus de huit ans après avoir été fait prisonnier, et qu'il soit décédé peu après son retour. Pendant tout ce temps, sa famille a vraisemblablement été dans l'ignorance quant à son état et tout semble indiquer que cette confusion dans la vie de cette « presque veuve » a été causée par des communications non seulement irrégulières, mais dans ce cas-ci absentes, au lendemain de la Conquête⁵³. Heureusement pour elle, Marie-Françoise Bélanger Bonsecour a pu compter sur l'un de ses enfants majeurs afin de prendre soin d'elle alors qu'elle était vieillissante.

Contrairement à Marie-Françoise Bélanger Bonsecour, d'autres « presque veuves » ne peuvent compter sur leurs enfants pour assurer leur survie, parce que trop jeunes, et les parents et frères et sœurs ne semblent pas non plus être une option. C'est le cas de Marie-Catherine Ringuette dont le portrait de famille nous laisse croire qu'elle ne peut malheureusement pas bénéficier d'un réel support familial alors que son époux est au loin, dans les prisons d'Angleterre. L'absence prolongée de son époux et l'impossibilité de contracter une nouvelle union poussent Marie-Catherine Ringuette à adopter un comportement hautement marginal dans la société patriarcale de l'époque : faire du concubinage, c'est-à-dire vivre en compagnie d'un homme sans être mariée, union de laquelle sont nés neuf enfants. Bien sûr, cette situation a grandement déplu aux autorités ecclésiastiques catholiques de la colonie, les actes de naissance des enfants le démontrant. Alors que certains des actes de baptême des enfants nés hors d'union portent clairement la mention « baptisé sous condition⁵⁴ », on peut constater que les autorités ecclésiastiques de la colonie ont été jusqu'à priver les

53. Il y a fort à parier que, jusqu'en 1763, alors que les prisonniers étaient toujours détenus en Angleterre, on considérait Jean-Baptiste Fortin comme prisonnier et non comme défunt, n'ayant aucune preuve de son décès. Mais l'absence de nouvelles sur son état et le fait qu'il n'était toujours pas revenu au terme de la guerre ont pu laisser sa famille supposer qu'il était mort, ce qui expliquerait les actes notariés de 1764 et 1767 qui déclarent sa femme comme étant veuve.

54. C'est le cas des actes de naissance de Charles-François (1764) et de Jean (1773) dont les numéros d'actes de baptême dans la base de données du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal sont respectivement les n°201707 et n°460144.

trois plus jeunes enfants, nés après 1773, du sacrement du baptême. Pour certains enfants, comme Charles-François né en 1764, Jean né en 1773 et un enfant de prénom et de sexe inconnus né en 1768, leur baptême a eu lieu quatre, six, voire possiblement jusqu'à neuf mois après leur naissance, ce qui est extrêmement rare dans une société où l'on baptise les enfants généralement dans les jours suivant la naissance afin d'éviter que ceux-ci ne meurent prématurément avant d'être baptisés. Ainsi, si l'Église semble « tolérer » jusque dans une certaine mesure le comportement marginal de Marie-Catherine Ringuette et de son concubin François Lagrange Imbault dans les premières années de la décennie 1760, on constate qu'au lendemain de la guerre de la Conquête, elle exerce une pression de plus en plus forte afin que cesse cette union marginale, allant jusqu'à priver les derniers enfants du sacrement du baptême en représailles pour ce comportement jugé inacceptable à l'époque.

À l'instar de Marie-Catherine Ringuette ou de Marie-Françoise Bélanger Bonsecour, d'autres « presque veuves » ont elles aussi décidé de prendre leur destin en main. C'est le cas des 17 « presque veuves » qui ont pris la décision de produire un témoignage de liberté au mariage afin que leur précédent époux dont la mort n'avait pas été recensée soit considéré comme étant décédé aux yeux des autorités ecclésiastiques et d'être ainsi autorisées à se remarier. Cette absence de recension de la mort d'individus n'étant pas si exceptionnelle et étant, au contraire, assez répandue en ce contexte embrouillé de la guerre de la Conquête, ces femmes devaient être en mesure de présenter deux témoins qui pouvaient soit certifier avoir vu l'époux décéder devant leurs yeux ou encore certifier avoir entendu la rumeur voulant qu'il soit mort. Une fois le témoignage de liberté au mariage produit, les délais de remariage des « presque veuves » étaient très courts. Dans la majorité des cas, le remariage s'est fait durant le mois suivant le témoignage de liberté au mariage ; seulement quatre femmes ont dérogé à cette règle, la plus longue ayant pris cinq ans après son témoignage de liberté avant de se remarier. En comparaison, la plus rapide l'a fait à l'intérieur d'une semaine seulement. Ainsi, la rapidité du remariage après la production du témoignage de liberté établit clairement que

la majorité des femmes passant devant les autorités ecclésiastiques au lendemain de la Conquête afin de confirmer leur état matrimonial l'ont fait en ayant déjà un prétendant en vue.

Cependant, pour certaines « presque veuves » ayant produit un témoignage de liberté au mariage, il est arrivé que la situation matrimoniale ambiguë propre aux « presque veuves » ait créé des imbroglios alors que, croyant à tort leur époux décédé, elles aient été autorisées à se remarier. Dans les deux cas recensés, l'époux censé être « défunt » a vraisemblablement été fait prisonnier et envoyé en Europe pendant quelques années. Or, plusieurs années après la production du témoignage de liberté et du remariage de ces deux « presque veuves », on a à nouveau entendu parler de leur époux censé être « défunt » alors qu'il était bien vivant, quoique toujours en Europe.

Dans le cas de Marie-Louise Boudeau, trois ans après la production de son témoignage de liberté, un homme vient témoigner devant le chanoine-vicaire du fait que « son neveu marin avoit oui dire à des gens venant de gaspé depuis un mois que soderlan [l'époux de Marie-Louise Boudeau] étoit venu à gaspé le printems dernier 1764, et que là ayant appris que sa femme étoit remariée à Auchu ? il s'en étoit allé en Angleterre, l'abandonnant⁵⁵. » En apprenant cette nouvelle, les autorités ecclésiastiques ne font que consigner l'information dans les témoignages de liberté au mariage et laissent la vie de Marie-Louise Boudeau et de Pierre Auchu suivre son cours en laissant leur mariage valide. Mais toutes n'ont pas la même chance.

En effet, le destin de Marie-Angélique Tessier est beaucoup plus tragique et malheureux. Remariée dès janvier 1761 alors que l'on croyait son mari blessé à mort lors du siège de Québec, elle verra son remariage être annulé six ans plus tard, soit en 1767, car un homme du nom de Languedoc ira devant les autorités ecclésiastiques afin de témoigner avoir vu vivant Joseph Vallée, l'époux de Marie-Angélique Tessier. Les autorités ecclésiastiques prennent la

55. «Témoignages de liberté au mariage», *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, vol. 32-33 (1951-1952; 1952-1953), p. 149.

peine de valider auprès du témoin si l'homme vu et pris pour le « défunt » époux de Marie-Angélique Tessier n'était pas plutôt son frère, Charles Vallée. Toutefois, le témoin certifie qu'il s'agit bien de Joseph Vallée et qu'il l'aurait vu à plusieurs reprises quatre ans auparavant à Larochele. Selon ses dires, Joseph Vallée aurait voulu, quatre ans auparavant, s'embarquer sur un navire pour revenir auprès de sa femme jusqu'à ce qu'un voyageur en provenance de la vallée du Saint-Laurent lui apprenne que sa femme s'était remariée pendant son absence. Afin d'éviter, comme le dit le témoin, « la honte d'un affront⁵⁶ », Joseph Vallée aurait changé d'avis et serait vraisemblablement resté en Europe. Cependant, même si Joseph Vallée choisit de ne pas revenir auprès de sa femme, la décision des autorités ecclésiastiques est claire et irrévocable à la suite de ce témoignage : puisque le premier époux de Marie-Angélique Tessier, Joseph Vallée, est toujours en vie, celle-ci demeure mariée à lui. Par conséquent, son remariage avec Joseph Morand Douville ne peut demeurer valide, puisqu'il est impossible d'être mariée à plus d'un homme à la fois. Ainsi, les autorités ecclésiastiques prennent la décision suivante : « [mettre] le proces verbal de 1761 des témoignages de la mort du susdit Joseph Vallée au Neant ainsi que le Certificat de liberté expédié en conséquence Déclarant au surplus le Mariage Entre la ditte Angélique Tessier et le dit Joseph Douville, quoique Celebré de bonne foi, nullement Contracté, dont L'acte Sera biffé⁵⁷ ». Les autorités ajoutent même qu'il sera : « permis en conséquence au Susnommé Joseph Douville [soit celui avec qui Marie-Angélique Tessier s'est remariée] de Se Marier a une autre femme libre quand bon luy Semblera. Deffendons a la ditte Angélique Tessier Et au Dit Joseph Douville D'habiter En Semble Et de Se dire Et Envisager comme maris et femme et ce Sous peine pendant tel Etat et Conduite d'Estre privés des Sacrements Et de la Sepulture Ecclesiastique⁵⁸. » Marie-Angélique Tessier et Joseph Morand Douville n'ont donc pas le choix : ils doivent cesser de se considérer comme étant mari et femme et doivent se quitter, sous

56. Archives de l'Archidiocèse de Québec, 940 CD, État de liberté au mariage II : 226, Déclaration faite par Louis Languedoc, commerçant, le 1^{er} août 1767.

57. Archives de l'Archidiocèse de Québec, 940 CD, État de liberté au mariage II : 22.

58. *Ibid.* : 22-23.

peine de se voir excommuniés et donc, marginalisés. On peut l'imaginer, cette décision a dû donner tout un choc au couple qui s'était marié avec la bénédiction de l'Église catholique six ans auparavant. Mais le problème ne s'arrête pas là, car ayant été mariés pendant six ans, Marie-Angélique Tessier et Joseph Morand Douville ont eu le temps d'avoir ensemble trois enfants, en plus de celui que porte Marie-Angélique Tessier au moment où l'Église rend son jugement. Il y a tout lieu de penser que, sans le savoir, les autorités ecclésiastiques qui ont annulé le mariage de Marie-Angélique Tessier l'ont condamnée à un état de précarité plus grand encore qu'avant qu'elle ne se remarie, compte tenu du plus grand nombre d'enfants à charge dont elle devait s'occuper à la suite de son remariage annulé. Avec cette charge familiale sur les bras et le stress occasionné par l'annulation du remariage, il n'est pas si étonnant de constater que Marie-Angélique Tessier décéda seulement huit mois après l'annulation de son mariage, quelques jours après avoir donné naissance à une petite fille.

On peut se demander pour quelle raison on retrouve des cas comme celui de Marie-Louise Boudeau et de Marie-Angélique Tessier pour lesquelles on a des témoignages de liberté qui, au lendemain de la guerre de la Conquête, certifient que leur époux est décédé, puis d'autres témoignages plusieurs années plus tard qui affirment le contraire. Il est possible que certains des témoins appelés à comparaître avant le remariage aient sciemment fait de fausses allégations afin de permettre à une proche de pouvoir se remarier, comme ce fut peut-être le cas pour Marie-Angélique Tessier, dont le premier enfant issu de son remariage n'est né que sept mois après avoir contracté une nouvelle union et également que sept mois après la production du témoignage de liberté au mariage. Cette naissance « prématurée » qui laisse penser qu'il y a eu consommation du mariage avant l'union officielle est peut-être la raison pour laquelle les autorités ecclésiastiques prennent la décision d'annuler le mariage de Marie-Angélique Tessier et de Joseph Morand Douville quand elles se rendent compte que le précédent époux est toujours en vie. Les témoignages contradictoires peuvent également être dus à un grave problème de communication où des

rumeurs comportant des informations modifiées avec le temps ou tout simplement fausses circulent sans véritablement pouvoir les vérifier. Il est également possible que dans la panique du moment, alors qu'un témoin affirme avoir vu l'un des époux tué par un boulet de canon ou encore blessé à mort sur un champ de bataille, on se soit trompé et qu'on ait fait erreur sur la personne. Quoi qu'il en soit, cette situation démontre bien le climat d'inconnu et d'incertitude qui régnait dans la vallée du Saint-Laurent au lendemain de la guerre de la Conquête, alors que des hommes que l'on croyait morts « réapparaissent » soudainement plusieurs années plus tard.

CONCLUSION

En conclusion, l'étude des « presque veuves » à l'heure de la Conquête nous permet de constater le lourd climat d'incertitude qui a régné sur la vallée du Saint-Laurent en plein cœur de cette guerre. Mauvaises communications en ces temps troublés, dévastations et disettes se sont conjuguées pour créer un climat d'incertitude et d'insécurité avec lequel ces femmes nouvellement chef de famille ont dû apprendre à concilier en ces temps difficiles. L'absence de la quasi-totalité des hommes valides parce que conscrits dans la milice a créé une certaine renégociation des rapports sociaux de sexe tels qu'établis habituellement par le patriarcat, alors que les femmes ont été appelées à assurer elles-mêmes, et seules, leur propre survie de même que celle de toute la maisonnée, alors que la vie quotidienne était bousculée.

Au lendemain de la Conquête, certains hommes qui avaient été détenus prisonniers en Angleterre sont progressivement revenus auprès de leur famille après une absence de quelques années. Dans d'autres cas, des hommes que l'on croyait morts ne sont jamais revenus ou, au contraire, sont soudainement réapparus plusieurs années après la fin de la guerre. Ces « méprises » quant au décès de miliciens ont parfois donné lieu, comme dans le cas de Marie-Angélique Tessier, à toute une saga devant les autorités ecclésiastiques afin de déterminer si le remariage de la « presque veuve » devait demeurer valide ou non. Quoi qu'il en soit, la reconstitution du parcours de vie des « presque veuves » de la Conquête montre la

grande diversité des trajectoires de vie de ces femmes influencées par les stratégies de survie employées alors qu'elles se trouvaient dans une situation de grande vulnérabilité due à leur état matrimonial ambigu. Souvent pendant plusieurs années, ces « presque veuves » ont été devant l'inconnu quant à l'état de leur propre époux et par conséquent, dans l'ignorance de leur réel état matrimonial. On peut penser qu'au bout d'un certain temps l'ignorance a laissé place, chez certaines, à des suppositions, comme ce fut probablement le cas de Marie-Françoise Bélanger Bonsecour qui a vu son époux revenir au sein de la famille plus de huit ans après avoir été fait prisonnier et après avoir elle-même été désignée comme étant veuve à au moins deux reprises par le notaire.

Beaucoup d'éléments restent encore à découvrir sur les conséquences directes de la guerre de la Conquête sur la population civile, mais nous osons espérer que l'étude de ces femmes particulièrement vulnérables, les « presque veuves », contribuera à s'intéresser davantage à la guerre de la Conquête sous l'angle des répercussions qu'a eues cette guerre sur la population civile de la vallée du Saint-Laurent, un pan encore largement méconnu de notre histoire.